

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1102

3 juin 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l.	52851	Just Audace	52854
Acqua Marcia International S.A.	52890	La Bresse SA	52861
Acqua Marcia Overseas S.A.	52890	LCF Edmond de Rothschild Prifund	52869
Aliwin Plus Issuer S.A.	52851	Les Vérandas 4 Saisons de Lux.E SA	52863
Assurisk	52850	LifCorp. S.à r.l.	52890
Auviarts S.à r.l.	52852	Major Investment S.A.	52854
Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.	52888	Maples Finance Luxembourg	52876
Baccarat Hotels & Residences International, S.à r.l.	52888	Middlesex Residential S.à r.l.	52874
Bocampton International Holding S.A.	52883	Middlesex S.à r.l.	52870
Bocampton International S.A.	52883	M. Mutsch et Fils S.A.	52896
Carbon Trade & Finance SICAR S.A.	52851	Nido Notting Hill JV S.à r.l.	52859
CCP II Logistics S.à r.l.	52880	Novo Energie S.à r.l.	52884
CCP II Neumarkt S.à r.l.	52878	N.T.M. S.A.	52863
Compostilla Re S.A.	52855	Op Huefdreich S.à r.l.	52856
Comtech Grevenmacher S.à r.l.	52858	Pamplona PE Subco 8 S.à r.l.	52864
Comtech International S.à r.l.	52858	Parfield S.A.	52852
C&P Funds	52850	Place Delar S.A.	52857
EDMONT.LU	52861	RH & PARTNER Investment Funds	52852
E.P. Europe Participations S.A.	52855	Safety International S.A.	52857
ESS-LUX	52854	Salon NADINE s.à r.l.	52896
European Property & Estate S.A.	52850	Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.	52851
EuroPRISA Management Company S.A.	52853	Seizinvest S.A.	52853
Fadaso S.A.	52856	Sibelga S.A.	52857
Falcon II Real Estate Investments S.à r.l.	52893	Space Imaging Europe Holdings S.A.	52856
Gartmore Sicav	52853	Storebrand Alpha Sicav	52850
Grenouille S.A.	52856	Sunco S.A.	52857
Homeside Holding Sàrl	52853	Symphony Shipping S.A.	52872
IMAXX S.à r.l.	52867	Taylor Holding S.A.	52892
Immo-Sûre Sàrl	52855	Taylor S.A., SPF	52892
ING Office Real Estate France S.à r.l.	52854	TMF Management Luxembourg S.A.	52864
Johnson Finances Ltd	52852	Vemid Finance S.A.	52855
		Vinia S.A.	52886
		Volver S.A.	52873

C&P Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 76.126.

Le Rapport annuel Révisé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire commercial / Mandataire commercial

Référence de publication: 2009061885/12.

(090072400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Storebrand Alpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 108.027.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2008 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009061884/13.

(090072393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Assurisk, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 30.328.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2009.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Albert Kessler domicilié 39, Bergen Blokstraat à BE - 1970 Wezembeek-Oppeem en tant qu'Administrateur avec effet au 11 mai 2009.

- L'Assemblée nomme Monsieur Johan De Decker domicilié Constantin Meunierstraat 52 à BE - 3000 Leuven en remplacement de Monsieur Albert Kessler et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009061035/14.

(090071793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

European Property & Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 81.417.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009061893/15.

(090072448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.250.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061903/10.

(090072471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Aliwin Plus Issuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 129.853.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009061907/10.

(090072478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.421.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg sous la référence LSO CQ/02866 et déposés pour le compte de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro LO80069799.04 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, on été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scientific Games Luxembourg Holdings S. à R.L.

Mr James METCALFE

Gérant

Référence de publication: 2009061703/17.

(090071490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.118.

Die Gesellschaft wurde am 30. Oktober 2006 gegründet gemäß Urkunde von Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem, Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2340 vom 15. Dezember 2006.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2008, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Mai 2009.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A.

Max Kremer

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009061638/17.

(090071561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Auviarts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.502.

Le siège social de la société Auviarts SARL a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2008 par la société Fibex sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009061687/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Johnson Finances Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 60.087.

Par décision du conseil d'administration de la société réuni le 27 avril 2009, le siège social de la société est transféré de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009061690/12.

(090071271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

RH & PARTNER Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.191.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour RH&Partner Investment Funds

Pictet Funds (Europe) S.A.

Hugues de Monthébert / Georges-Marios Prantzios

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009061763/14.

(090071222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Parfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.040.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061549/16.

(090071959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Seizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 91.688.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009061539/16.

(090071969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Homeside Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.405.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.
Homeside Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Manager

Référence de publication: 2009061730/14.

(090071344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

EuroPRISA Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.847.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 15 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061872/10.

(090072371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 77.949.

EXTRAIT

Les Administrateurs de Gartmore SICAV ont décidé à l'unanimité lors du conseil d'Administration du 15 janvier 2009 de changer le siège social de la société du 40 avenue Monterey, L2163 Luxembourg au 16 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg à compter du 30 avril 2009.

Pour GARTMORE SICAV
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009061679/14.

(090071765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

ESS-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 112.794.

Comptes annuels pour l'exercice clôturé au 28 février 2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009062003/13.

(090072279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Just Audace, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.518.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009061964/13.

(090072241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

ING Office Real Estate France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.748.

Le bilan de la société au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2009061961/15.

(090072233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Major Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 31, boulevard Marcel Cahen.
R.C.S. Luxembourg B 109.928.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009061863/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00140. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Immo-Sûre Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 91.849.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062081/10.

(090072052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Vemid Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 20.729.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 mai 2009 que:

- 1) Les actionnaires présents ou représentés prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour;
- 2) Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 560A, rue de Neudorf, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009062181/18.

(090072056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Compostilla Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 116.203.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°55198 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009062217/211/12.

(090072852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

E.P. Europe Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 49.071.

Il résulte d'une lettre de démission du 11 mai 2009 que AUDEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

BDO Compagnie Fiduciaire

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009062132/14.

(090072046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Op Huefdreich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 25, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 89.440.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009062083/10.

(090072058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Grenouille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.588.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRENOUILLE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009062085/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08814. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090072005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Fadaso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 51.084.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009062084/12.

(090072004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Space Imaging Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 69.745.

DISSOLUTION

Par jugement du 7 mai 2009, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciales, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Space Imaging Europe Holdings S.A., avec siège social au 58, rue Chales Martel, L-2134 Luxembourg.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Me Nathalie Jastrow, avocat demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour extrait conforme

Nathalie Jastrow

Le liquidateur

Référence de publication: 2009062179/18.

(090072876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Safety International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 31.556.

EXTRAIT

Maître Philippe PENNING, avocat à la Cour, a démissionné le 28 janvier 2008 de ses fonctions d'administrateur.

Pour extrait conforme
Philippe PENNING

Référence de publication: 2009062551/11.

(090072729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Place Delar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.420.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062366/16.

(090072893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Sunco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2127 Luxembourg, 9, rue des Marguerites.
R.C.S. Luxembourg B 67.613.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2009062367/203/11.

(090072462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Sibelga S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.151.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, né à Luxembourg le 05/03/1953, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062364/16.

(090072900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Comtech Grevenmacher S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Comtech International S.à r.l.).**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 80.626.

Im Jahre zweitausendneun, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Frank HOFFMANN, Kaufmann, wohnhaft in L-6755 Grevenmacher, 8, Place du Marché;

2° Die Aktiengesellschaft MOONLIGHT HOLDING S.A., mit Sitz in L-2014 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 70.073,

hier vertreten durch Herrn Frank HOFFMANN, vorgenannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nachdem diese durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr einregistriert zu werden.

Die vorgenannten Erschienenen erklären, dass sie alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMTECH INTERNATIONAL S.à r.l. sind, die ihren Sitz in L-6791 Grevenmacher, 28, rue de Thionville hat, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 80.626, gegründet durch Urkunde des unterzeichnenden Notars am 5. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 787 vom 20. September 2001, letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 15. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 834 vom 26. April 2006.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichnenden Notar, folgende Anteilsübertragung zu beurkunden:

Die Gesellschaft MOONLIGHT HOLDING S.A., vorgenannt unter 2°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens ihre vierhundertneunzig (490) Anteile, die sie in der Gesellschaft COMTECH INTERNATIONAL S.à r.l. besitzt, an den unter 1° vorgenannten Herrn Frank HOFFMANN, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

Herr Frank HOFFMANN, vorgenannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft COMTECH INTERNATIONAL S.à r.l., nimmt die vorgenannte Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt der Gesellschafter, dass alle eintausend (1.000) Anteile der Gesellschaft durch Herrn Frank HOFFMANN gehalten werden.

Anschliessend hat der vorgenannte alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Infolge der vorangehenden Anteilsübertragungen erklärt der Gesellschafter, Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (EUR 25.000.-) und ist eingeteilt in EIN TAUSEND (1.000) Geschäftsanteile zu je FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 25.-).“

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung abzuändern in „COMTECH GREVENMACHER S.à r.l.“ und Artikel 1 der Satzungen abzuändern, damit dieser nunmehr lautet wie folgt:

„ **Art. 1.** Zwischen den Komparenten und sämtlichen Personen, die Inhaber von Anteilen werden, wurde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter der Bezeichnung "COMTECH GREVENMACHER S.à r.l.", die den sich darauf beziehenden Gesetzen sowie folgenden Satzungen unterliegt.“

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern, indem er die Geschäftsführung der Gesellschaft Comtech Mobile S.A. streicht und ersetzt durch die Geschäftsführung der Gesellschaft Comtech Echternach S.à r.l. sowie den Handel mit Waren und Gütern aller Art einfügt.

Vierter Beschluss

Infolge vorangehenden Beschlusses beschliesst der alleinige Gesellschafter Absatz 2 von Artikel 3 der Satzungen abzuändern sowie einen neuen Absatz 4 einzufügen, so dass Artikel 3 der Satzungen nunmehr lautet wie folgt:

„ **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist

- der Gross- und Einzelhandel mit Mobiltelefonen, ISDN und EDV Geräten sowie Computerzubehör;
- die Geschäftsführung der Gesellschaft Comtech Echternach S.à r.l.;
- der Handel mit Waren und Gütern jeglicher Art mit Ausnahme von Pharmazeutika und Waffen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben."

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf etwa eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Frank Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mars 2009, LAC/2009/12382. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Mai 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009062843/202/73.

(090073518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Nido Notting Hill JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.873.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Nido Notting Hill Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 130192,

duly represented by Mr Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, which proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Nido Notting Hill JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 140873, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 31 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2124 of 2 September 2008 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.00) up to an amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.00) through the issuance of two hundred and fifty (250) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned and fully paid up by the above mentioned subscriber through a cash contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr Pierre Beissel, Ms Virginie Lepage or Mr Pierre-Yves Genot, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the partners' register of the Company in order to reflect the above mentioned conversion and capital increase.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Nido Notting Hill Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130192,

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 avril 2009.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique ("Associé Unique") de Nido Notting Hill JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140873, constituée par acte reçu de Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2124 du 2 septembre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il es dit et entièrement libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en espèces d'un montant total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) et cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumantant.

L'apport total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) est attribué au capital social de la Société.

L'Associé Unique décide d'autoriser M. Pierre Beissel, Mlle. Virginie Lepage ou M. Pierre-Yves Genot, tous avocats et demeurant au Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des associés de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital mentionnés ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représentées par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

52861

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ ... euros (EUR ...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15764. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062755/242/102.

(090073118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**EDMONT.LU, Société Anonyme,
(anc. La Bresse SA).**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 45.078.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA BRESSE S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.078, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 542 du 10 novembre 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
2. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.
3. Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

4. Changement de la dénomination sociale en "EDMONT.LU" et modification afférente de la première phrase de l'article 1^{er}.

5. Adaptation du capital social et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;
- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3);
- de changer la dénomination de la société en "EDMONT.LU" et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (1^{ère} phrase).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EDMONT.LU", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des 1.250 actions représentatives du capital social;
- de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR, au cours de 40,3399 LUF= 1,- EUR;
- d'augmenter le capital social à concurrence de 263,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.250,- EUR, sans création d'actions nouvelles; le montant de 263,31 EUR étant versée en numéraire par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;
- de remplacer les 1.250 actions sans désignation de valeur nominale par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune; et
- de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - ZEIMET - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mai 2009. Relation GRE/2009/1770. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062844/231/95.

(090073426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**N.T.M. S.A., Société Anonyme,
(anc. Les Vérandas 4 Saisons de Lux.E SA).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.051.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LES VERANDAS 4 SAISONS DE LUX.E S.A.", ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 71, Rue Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 96.051, constituée suivant acte reçu le 23 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 21 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en "N.T.M. S.A."
- 2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts.
- 3.- Transfert du siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
- 4.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.
- 5.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "N.T.M. S.A."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de N.T.M. S.A."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts, comme suit:

"Le siège social est établi dans la Commune de Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide

- a) d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de FIDUCIAIRE FRH S. à R.L., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 134, route d'Arlon (RCS Luxembourg B 58.155), comme commissaire aux comptes de la société;

b) de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2009. Relation: LAC/2009/11836. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009062845/211/61.

(090073066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

TMF Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.946.

- Suite au Conseil d'Administration du 6 avril 2009, il a été décidé:

* de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Mademoiselle Polyxeni Kotoula et de Monsieur Robert Jan Schol pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

* de réélire en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an prenant fin l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010 PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., RCS Luxembourg B n° 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour la société

Paul van Baarle / Polyxeni Kotoula

Deux administrateurs

Référence de publication: 2009062257/18.

(090072880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Pamplona PE Subco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.565.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of April.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch s/ Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pamplona PE Holdco 8 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.390 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gabriel de La Bourdonnaye, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21 April 2009.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Pamplona PE Subco 8 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.565 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg law on 18 March 2009 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in Mémorial C.

The proxy from the Sole Shareholder after having been initialed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the nominal value per share from EUR 25 (twenty-five Euros) to EUR 1 (one Euro) and subsequent increase of the number of shares from 500 (five hundred) to 12,500 (twelve thousand five hundred);
3. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) to reflect such change in the nominal value per share;
4. Power and authority given to any Manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg to see on behalf of the Company to any formalities in connection with the items above; and
5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares from their current nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) to EUR 1 (one Euro) and to increase of the number of shares from 500 (five hundred) to 12,500 (twelve thousand five hundred) in order to maintain the share capital of the Company at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles to reflect such change in nominal value of the shares so that article 6 shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share having a par value of Euro (EUR 1,) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the new number of shares and the new par value of the shares and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company and more generally to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pamplona PE Holdco 8 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 145.390 (l'Associé Unique),

ici représentées par Monsieur Gabriel de La Bourdonnaye, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 avril 2009.

L'Associé Unique se présente dans sa capacité d'associé unique de Pamplona PE Subco 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.565 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de la Société. La Société a été constituée le 18 mars 2009 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 12.500 (douze mille et cinq cents Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la valeur nominale des actions de la Société de EUR 25 (vingt-cinq Euros) à EUR 1 (un Euro) et augmentation subséquente du nombre de parts sociales de 500 (cinq cents) à 12.500 (douze mille cinq cents);
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour y refléter le changement de valeur nominale des parts sociales de la Société;
4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de tout avocat de Allen & Overy Luxembourg d'accomplir pour le compte de la Société toute formalités relative aux points précédents; et
5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de renonciation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de EUR 25 (vingt-cinq Euros) à EUR 1 (un Euro) et d'augmenter le nombre de parts sociales de 500 (cinq cents) à 12.500 (douze mille cinq cents) de manière à maintenir le capital social de la Société à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter le changement de valeur nominale des parts sociales de la Société, de sorte que l'article 6 aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide (i) de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'inscrire le nouveau nombre de parts sociales et la nouvelle valeur nominale des parts sociales et (ii) de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg afin de procéder, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des précédentes résolutions.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: De la Bourdonnaye, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: EAC/2009/4717. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009062853/219/137.

(090073500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

IMAXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.151.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "ID'A S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3937 Mondercange, 25, rue de Neudorf, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Steve D'ANZICO, employé privé, demeurant à L-3927 Mondercange, 55, Grand-Rue.

2) La société à responsabilité limitée "HARI S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359-363, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.195,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Arsène RISCHARD, indépendant, demeurant à L-8707 Useldange, 2, rue d'Everlange.

3) La société anonyme "TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A.", établie et ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.398,

ici dûment représentée par son président du conseil d'administration, Monsieur Arsène RISCHARD, préqualifié.

4) Monsieur Claude MINELLI, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1968, demeurant à L-3910 Mondercange, 27, rue des Bois.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "IMAXX S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la mise en valeur, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à treize mille deux cents euros (13.200,- EUR), représenté par cent vingt (120) parts sociales de cent dix euros (110,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt (120) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "ID'A S.à r.l.", prédésignée, quarante et une parts sociales,	41
2) La société "HARI S.à r.l.", prédésignée, trente-cinq parts sociales,	35
3) La société "TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A.", prédésignée, trente-cinq parts sociales,	35
4) Monsieur Claude MINELLI, préqualifié, neuf parts sociales,	9
Total: cent vingt parts sociales,	120

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de treize mille deux cents euros (13.200,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Arsène RISCHARD, indépendant, né à Luxembourg, le 3 avril 1970, demeurant à L-8707 Useldange, 2, rue d'Everlange, et
 - Monsieur Steve D'ANZICO, employé privé, né à Differdange, le 31 octobre 1972, demeurant à L-3927 Mondercange, 55, Grand-Rue.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D'ANZICO; RISCHARD; MINELLI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2009. Relation GRE/2009/1739. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009062736/231/131.

(090073566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

LCF Edmond de Rothschild Prifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.645.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ("l'Assemblée") de la société "LCF EDMOND DE ROTHSCHILD PRIFUND" (ci-après la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel

Servais, L-2535 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 33 645), constituée sous le nom de "Force Cash" suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 30 juin 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial numéro 1362 du 23 décembre 2003.

L'Assemblée fut ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Patrick Reuter, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigna comme secrétaire Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Cédric Schirrer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Modification de l'article 24 des statuts de la Société afin de modifier la date de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle pour la tenir chaque année le dernier vendredi du mois de mai à 14 heures.

II.- Les actions étant toutes nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour par lettre recommandée aux actionnaires en date du

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 39.560.692,5570 actions en circulation, 28.506.460 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend la résolution suivante PAR 28.505:943 voix favorables et 517 abstentions:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts de la Société afin de modifier la date de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle pour la tenir chaque année le dernier vendredi du mois de mai à 14 heures.

Le troisième alinéa de l'article 24 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 14h00 (à Luxembourg)."

Aucun point n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: P. REUTER, E. BRAUCKMANN, C. SCHIRRER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17058. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062754/242/52.

(090073098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Middlesex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.643.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Middlesex JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 122.711,

duly represented by Mr. Pierre-Yves Genot, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, which proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Middlesex S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 113.643, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 14 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 771 of 15 April 2006 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.00.-) up to an amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.00.-) through the issuance of two hundred and fifty (250) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned and fully paid up by the abovementioned subscriber through a cash contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr. Pierre Beissel, Ms. Virginie Lepage or Mr. Pierre-Yves Genot, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the partners' register of the Company in order to reflect the abovementioned conversion and capital increase.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Middlesex JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.711,

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Middlesex S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.643, constituée par acte reçu de Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations numéro 771 du 15 avril 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit et entièrement libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en espèces d'un montant total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) et cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) est attribué au capital social de la Société.

L'Associé Unique décide d'autoriser M. Pierre Beissel, Mlle. Virginie Lepage ou M. Pierre-Yves Genot, tous avocats et demeurant au Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des associés de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital mentionnés ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représentées par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062839/242/102.

(090073167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Symphony Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9461 Nachmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.438.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYMPHONY SHIPPING S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.438 (NIN 2008 2207 156),

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1012 du 24 avril 2008,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310.-) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%).

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent THEISEN, employé privé, demeurant à Osweiler,

qui désigne comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Peter PEETERS, capitaine, demeurant à L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss, avec modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (2^{ème} phrase). Le siège de la société est établi à Nachtmanderscheid.

2.- Modification de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 4 juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

3.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg à Nachtmanderscheid et de fixer la nouvelle adresse à L-9461 Nachtmanderscheid, 1A, Veinerstrooss, avec modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (2^{ème} phrase). Le siège de la société est établi à Nachtmanderscheid.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 4 juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. THEISEN, P. SIMON, P. PEETERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 mai 2009. Relation: ECH/2009/614. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 19 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009062857/201/59.

(090073304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Volver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.915.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VOLVER S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009062556/13.

(090073687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Middlesex Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.590.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Middlesex JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 122711,

duly represented by Mr Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, which proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Middlesex Residential S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 123590, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 3 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 394 of 17 Mach 2007 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of ten thousand British pounds (GBP 10,000.00) up to an amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.00) through the issuance of two hundred and fifty (250) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-) each.

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned and fully paid up by the above mentioned subscriber through a cash contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five thousand British pounds (GBP 5,000.-) is allocated to the share capital of the Company.

The Sole Shareholder resolves to authorize Mr Pierre Beissel, Ms Virginie Lepage or Mr Pierre-Yves Genot, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned conversion and capital increase.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 (share capital) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of twenty British pounds (GBP 20.-). Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,800.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Middlesex JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122711,

ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique ("Associé Unique") de Middlesex Residential S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123590, constituée par acte reçu de Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 394 du 17 mars 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit et entièrement libérées par le souscripteur ci-dessus par un apport en espèces d'un montant total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) et cet apport en espèces est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

L'apport total de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-) est attribué au capital social de la Société.

L'Associé Unique décide d'autoriser M. Pierre Beissel, Mlle. Virginie Lepage ou M. Pierre-Yves Genot, tous avocats et demeurant au Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des associés de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital mentionnés ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 (capital social) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15769. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062756/242/102.

(090073125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company limited by shares "MAPLES FINANCE LUXEMBOURG", having its registered office in L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, R.C.S. Luxembourg section B number 124.056, incorporated by deed of the undersigned notary, on January 22, 2007, published in the Mémorial C of April 6, 2007, number 558, modified the last time by a deed of the undersigned notary, on October 28, 2008, published in the Mémorial C of November 25, 2008, number 2828.

The meeting is presided by Mr David Moscato, director, having professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, having its professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting. The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

2. It results from the said attendance list that the ten thousand (10,000) shares, representing hundred per cent of the corporate capital, are represented at the present meeting so that the present meeting may validly deliberate on all the items of the agenda, which are known by the shareholders.

3. The shareholders represented take the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges that the accumulated losses suffered by the Company as at 31 March 2009 amount to FOUR HUNDRED AND FORTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND NINETY-THREE EURO (EUR 446,893.-), evidence whereof has been given to the undersigned notary by way of an interim balance sheet established by the Company dated 31 March 2009.

Second resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) so as to bring it from its present amount of ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000.-) down to FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 500,000.-) in order to absorb the losses incurred by the Company in an aggregate amount of FOUR HUNDRED AND FORTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED AND NINETY-THREE EURO (EUR 446,893.-), as at 31 March 2009.

As a result of the above, the Shareholders acknowledge that the difference of FIFTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED AND SEVEN EURO (EUR 53,107.-) is retained as extraordinary income not distributed to the shareholders as at 22 April 2009.

A copy of the above interim balance sheet established by the Company, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The meeting resolves to record the shareholders represented as holders of all of the 5,000 (five thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each further to the share capital decrease and to cancel 5,000 (five thousand) ordinary shares of the Company.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend article five, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand euro) consisting of 5,000 (five thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each".

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "MAPLES FINANCE LUXEMBOURG", ayant son siège social à L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette, RCS Luxembourg B 124.056, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C du 6 avril 2007, numéro 558, modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 avril 2008, publié au Mémorial C du 30 mai 2008, numéro 1331.

L'assemblée est présidée par Monsieur David Moscato, administrateur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que:

1. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par le bureau de l'assemblée. Les procurations des actionnaires représentés, s'il y a, signées ne varietur par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte.

2. Il résulte de cette liste de présence que dix mille (10.000) actions, représentant cent pour cent du capital social, sont représentées à la présente assemblée c'est ainsi que la présente assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, qui sont connus par les actionnaires.

3. Les actionnaires représentés comme indiqué ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reconnaît que les pertes cumulées par la Société au 31 mars 2009 s'élèvent à QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS (EUR 446.893,-), ce qui a été prouvé au notaire soussigné par un bilan intérimaire établi par la Société au 31 mars 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) pour le ramener de son montant actuel de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) afin d'absorber les pertes encourues par la Société d'un montant global de QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS (EUR 446.893,-), au 31 mars 2009.

En conséquence, les actionnaires déclarent que la différence de CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SEPT EUROS (EUR 53.107,-) est retenue comme revenu extraordinaire non distribué aux actionnaires au 22 avril 2009.

Une copie du bilan intérimaire établi par la Société, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée décide d'enregistrer les actionnaires représentés comme détenteurs de toutes les 5.000 (cinq mille) actions ordinaires sous forme nominative avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, suite à la réduction de capital et d'annuler 5.000 (cinq mille) actions ordinaires de la société.

Troisième résolution

En raison des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit s'élève à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. MOSCATO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16601. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062752/242/115.

(090073085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

CCP II Neumarkt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.843.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "CCP II Neumarkt S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the June 29, 2007, registered at the Luxembourg trade register section B number 129.843, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1835 page 88053 of August 29, 2007.(hereafter the "Company").

The meeting is presided by Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of article three of the articles of association of the Company relating to the object of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolves to amend article three of the articles of association to read as follows:

" Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, exercise an intra-group cash-poll activity or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Neumarkt S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 29 juin 2007 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 129.843 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1835 page 88053 du 29 août 2007.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article trois des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

""3.1 L'objet de la société est la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille d'intérêts et de droits de toutes sortes et de toute autre forme de participation dans des entités du Grand Duché de Luxembourg et étrangères, que ces entités existent ou soient à constituer, particulièrement par voie de souscription, acquisition par

achat, vente ou échange de sûretés ou droits de toute sorte, tels que des titres de capital, titres de créances, brevets et licences, ainsi que l'administration et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La société peut en outre,

- Octroyer toute forme de garantie et de sûretés en faveur de tiers pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout administrateur ou tout autre agent de la Société ou de toute entité dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société, et

- Prêter des fonds, exercer une activité de cash-pool intragroupe, prêter assistance à toute entité dans laquelle ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La Société peut opérer toute transaction en relation directe ou indirecte avec son objet ou permettant de faciliter sa réalisation, elle peut notamment:

- Lever des fonds au moyen d'emprunts de toute forme ou par l'émission de tout instrument de sûreté ou de titre de créance, en ce compris les obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en concédant tout droits de toute nature conformément aux dispositions légales.

- Participer à la constitution, au développement, et à la gestion de toute entité au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et

- Agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité limitée ou illimitée pour toute dette ou obligation de toute entité luxembourgeoise ou étrangère,

3.4 La société a également pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toute opération relative à des biens immobiliers, en ce comprise la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente la gestion et/ou la location de biens et droits immobiliers."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ 1.500.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16544. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061909/211/136.

(090072506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

CCP II Logistics S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.842.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of April

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "CCP II Logistics S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the June 29, 2007, registered at the Luxembourg trade register section B number 129.842, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1837 page 88158 of August 30,.

The meeting is presided by Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of article three of the articles of association of the Company relating to the object of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolves to amend article three of the articles of association to read as follows:

" Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds, exercise an intra-group cash-poll activity or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "CCP II Logistics S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 29 juin 2007 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 129.842 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1837 page 88158 du 30 août 2007.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article trois des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"3.1 L'objet de la société est la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille d'intérêts et de droits de toutes sortes et de toute autre forme de participation dans des entités du Grand Duché de Luxembourg et étrangères, que ces entités existent ou soient à constituer, particulièrement par voie de souscription, acquisition par achat, vente ou échange de sûretés ou droits de toute sorte, tels que des titres de capital, titres de créances, brevets et licences, ainsi que l'administration et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La société peut en outre,

- Octroyer toute forme de garantie et de sûretés en faveur de tiers pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout administrateur ou tout autre agent de la Société ou de toute entité dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société, et

- Prêter des fonds, exercer une activité de cash-pool intragroupe, prêter assistance à toute entité dans laquelle ou tout type de droits ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou faisant partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La Société peut opérer toute transaction en relation directe ou indirecte avec son objet ou permettant de faciliter sa réalisation, elle peut notamment:

- Lever des fonds au moyen d'emprunts de toute forme ou par l'émission de tout instrument de sûreté ou de titre de créance, en ce compris les obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en concédant tout droits de toute nature conformément aux dispositions légales.

- Participer à la constitution, au développement, et à la gestion de toute entité au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et

- Agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité limitée ou illimitée pour toute dette ou obligation de toute entité luxembourgeoise ou étrangère,

3.4 La société a également pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toute opération relative à des biens immobiliers, en ce comprise la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente la gestion et/ou la location de biens et droits immobiliers."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ 1.500.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16545. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061904/211/136.

(090072497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

**Bocampton International S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Bocampton International Holding S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 39.676.

L'an deux mil neuf, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BOCAMPTON INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 38.774, constituée suivant acte notarié, en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 de 1991, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 7 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 720 du 10 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'objet social de Holding 1929 en Soparfi et modification afférente de l'article 2 des statuts, ainsi que de l'article 1 et 11 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendetwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können."

L'article 1 des statuts, alinéa premier et l'article 11 des statuts sont modifiés en conséquence comme suit:

" **Art. 1^{er} . (1^{er} alinéa).** Unter der Bezeichnung "BOCAMPTON INTERNATIONAL S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet."

" **Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften , einschliesslich der Aenderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15963. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009061810/242/74.

(090072061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Novo Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 77, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.122.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le six mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Constant SEIWERATH, mécanicien, né à Esch sur Alzette le 1^{er} juin 1948, demeurant 77, rue J. F. Kennedy à L-3249 Bettembourg,

lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée et d'arrêter les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 9, 10 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la recherche, le développement, l'économie et la production d'énergie et notamment l'achat et la vente d'éoliennes, d'hydroliennes et plus globalement de marchandises et de services dans le domaine des énergies et plus particulièrement dans les énergies renouvelables.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de NOVO ENERGIE S.à r. l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT SIX MILLE EUROS (106.000.- EUR) représenté par cent six (106) parts sociales de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts et avec l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Constant SEIWERATH, le comparant préqualifié, déclare souscrire les cent six (106) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées comme suit:

1) par des versements en espèces à concurrence de cent mille euros (100.000.- EUR), de sorte que la somme de cent mille euros (100.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire qui le constate expressément;

2) par apport en nature d'un véhicule de marque DACIA, LOGAN, année 2007, châssis no UU1KSDAFH37778489, immatriculé QV6808. Monsieur Constant SEIWERATH déclare être propriétaire de ce véhicule et que la valeur de ce véhicule est à estimer à six mille euros (6.000.- EUR). Une copie de la carte grise du véhicule ainsi que le rapport d'évaluation établi le 6 mai 2009 par Monsieur Frank Diderich, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par Monsieur Frank DIDERICH, commerçant, né le 31 août 1965 à Luxembourg, demeurant 10, Cité Fritz Rasqué à L- 8560 Roodt / Eil.

La durée de son mandat est illimitée et il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-3249 Bettembourg, 77, rue J.F. Kennedy.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Seiweraath, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2009. Relation: LAC/2009/18110. Reçu soixante-quinze euros, 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009061925/220/113.

(090072510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.869.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VINIA S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 2298 du 8 décembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial numéro 1148 du 9 mai 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE (87.960) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 6.204.000,- (six millions deux cent quatre mille) par versement en espèces et par émission de 62.040 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 8.796.000,- à un montant de EUR 15.000.000,-

2) Souscription et libération des 62.040 actions ainsi créées.

3) Modification subséquente des statuts.

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE EUROS (EUR 6.204.000,-) pour le porter de son montant actuel de HUIT MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE EUROS (EUR 8.796.000,-) à QUINZE MILLIONS D'EUROS (EUR 15.000.000,-) par la création et l'émission de SOIXANTE-DEUX MILLE QUARANTE (62.040) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé pour autant que de besoin à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des SOIXANTE-DEUX MILLE QUARANTE (62.040) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société LOUV S. à r.l., une société ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Souscription - Libération

Ensuite la société LOUV S. à r.l. prédésignée,
ici représentée par Madame Solange WOLTER-SCHIERES, prénommée,
en vertu d'une des procurations dont question ci-avant,

a déclaré souscrire à toutes les SOIXANTE-DEUX MILLE QUARANTE (62.040) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE MILLE EUROS (EUR 6.204.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'euros) représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16600. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062753/242/77.

(090073092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Baccarat Hotels & Residences International, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.376.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Baccarat Hotels & Residences International, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 131.376, incorporated by deed enacted on the August 3, 2007, published in Memorial C, number 2272 of October 11, 2007, on page 109040.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, pre-named.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To change the name of the company into "Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l."

2.- To amend article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the company, from "Baccarat Hotels & Residences International, S.à r.l." into "Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 2. The Company's name is Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately deux mille euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Baccarat Hotels & Residences International, S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131.376, constituée suivant acte reçu le 3 août 2007, publié au mémorial C, n° 2272 du 11 octobre 2007, page 109040.

L'assemblée est présidée par Mme Rachel Uhl, juriste résident professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire, M. Hubert JANSSEN, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Hubert JANSSEN, précité.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modifier la dénomination de la société, à changer en "Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l."
- 2.- Modifier l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Baccarat Hotels & Residences International, S.à r.l." en "Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009062846/211/91.

(090073029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 6 novembre 2008 que la société NPG Holding S.à.r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137.191, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Zone d'Activités, a augmenté son capital de son montant actuel de deux millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.125.000) jusqu'à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de classe B.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V. par un apport en nature consistant en deux cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze (231.995) parts sociales de classe A de LifCorp S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Zone d'Activités inscrite au Registre de Commerce B 130.625 et qu'à la suite de cet apport en nature la société NPG Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités qui était déjà associée de LifCorp S.à.r.l. pour un total de 643.280 parts sociales de classe A détient à la suite de cet apport en nature un total de 875.275 parts sociales de classe A dans LifCorp S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009062505/24.

(090072855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Acqua Marcia Overseas S.A., Société Anonyme,

(anc. Acqua Marcia International S.A.).

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 52.869.

—
L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 52.869), ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial"), numéro 30 du 17 janvier 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial numéro 1187 du 16 juin 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gaëlle DI CESARE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia LARABA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les TROIS CENTS (300) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Modification de la dénomination sociale en «ACQUA MARCIA OVERSEAS S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution:

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A. en ACQUA MARCIA OVERSEAS S.A., et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . (1^{er} alinéa). Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «ACQUA MARCIA OVERSEAS S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 52.869), having its registered office at L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, incorporated by deed of Maître Camille HELLINCKX, then notary residing in Luxembourg, on November 13, 1995, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 30 of January 17, 1996, the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on March 31, 2006, published in the Mémorial number 1187 of June 19, 2006.

The Meeting is presided over by Mr. Davide MONTAGNA, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Gaëlle DI CESARE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scruteneer Mrs. Sonia LARABA, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the THREE HUNDRED (300) shares, representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Modification of the social company's name into "ACQUA MARCIA OVERSEAS S.A."

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution:

The Meeting resolves to change the company's name from ACQUA MARCIA INTERNATIONAL S.A. into ACQUA MARCIA OVERSEAS S.A., and to amend consequently the first paragraph of Article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 1st . (1st paragraph).** There exists a corporation under the laws of Luxembourg (société anonyme) under the name of ACQUA MARCIA OVERSEAS S.A."

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: D. MONTAGNA, G. DI CESARE, S. LARABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17061. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009062842/242/86.

(090073176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

**Taylor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Taylor Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.232.

L'an deux mille neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TAYLOR HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.232,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 114 du 28 mars 1994,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 108 du 14 mars 1995,

- en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 119 du 25 février 1999 et

- en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 599 du 03 août 2001.

Le capital de la société a été converti en EUROS aux termes d'une assemblée générale sous seing privé datée du 21 avril 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 811 du 07 novembre 2000.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS de classe A d'une valeur nominale de SIX MILLE CENT EUROS (€ 6.100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX CENT DIX MILLE EUROS (€ 610.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les Instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en TAYLOR S.A., SPF.

Modification de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de TAYLOR S.A., SPF.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en TAYLOR S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (1^{er} alinéa). Il existe une société anonyme, sous la dénomination de TAYLOR S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2009. Relation: EAC/2009/4967. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009062841/219/88.

(090073486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 127.451.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Falcon II Real Estate Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the law of Spain, having its registered office at Avenida General Perón 38, 28020 Madrid, registered with the Madrid Commercial Registry at Volume 23,532, page 118, section 8, sheet M-422171,

here represented by Claire Benedetti, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 26, 2009.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Falcon II Real Estate Investments S.A. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., having its registered office at 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 127.451 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 22, 2007, page 59340. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 28, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 5, 2009, number 487, page 23360.

II. The Company's corporate capital is fixed at four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000) represented by eighteen thousand (18,000) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), to bring it from its present amount of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000) represented by eighteen thousand (18,000) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, to five hundred thousand euro (EUR 500,000), by the issuance of two thousand (2,000) new shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Falcon II Real Estate Investments S.A., prequalified and represented as stated above, declares to subscribe for the two thousand (2,000) new shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up, at the price of seven million four hundred fifty-seven thousand nine hundred and forty-five euro and twenty-five cents (EUR 7,457,945.25) of which (i) fifty thousand euro (EUR 50,000) shall be allocated to the share capital account of the Company, (ii) five thousand euro (EUR 5,000) to the legal reserve account (iii) and the remaining seven million four hundred and two thousand nine hundred and forty-five euro and twenty-five cents (EUR 7,402,945.25) to the share premium reserve account of the Company, by way of a contribution in kind consisting in five claims against the Company for an aggregate amount of seven million four hundred fifty-seven thousand nine hundred and forty-five euro and twenty-five cents (EUR 7,457,945.25) (the Claims).

Proof of the full payment of the above contribution for a total amount of seven million four hundred fifty-seven thousand nine hundred and forty-five euro and twenty-five cents (EUR 7,457,945.25) results from a certificate of the management of the Company, issued on March 30, 2009.

The aforesaid certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement

The Sole Shareholder further declares and approves in respect of the Claims that:

- It is the full owner of the Claims;
- It is solely entitled to the Claims and possesses the power to dispose of the Claims; and
- The Claims are not encumbered with any pledge or usufruct and the Claims are not subject to any attachment.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,200.- (four thousand two hundred euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente et unième jour de mars.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Falcon II Real Estate Investments S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois espagnoles, ayant son siège social au 38 Avenida General Perón, 28020 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid, Volume 23,532, page 118, section 8, feuillet M-422171,

ici représentée par Claire Benedetti, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Falcon II Real Estate Investments S.A. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., ayant son siège social 3, rue Thomas Edison, L-8008 Strassen, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.451 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juin 2007, page 59340. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 mars 2009, numéro 487, page 23360.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à cinq cent mille euros (EUR 500.000) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ces faits, Falcon II Real Estate Investments S.A., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux mille (2.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement pour un montant de sept millions quatre cent cinquante sept mille neuf cent quarante-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 7.457.945,25) dont (i) cinquante mille euros (EUR 50.000) est affecté au compte capital social de la Société (ii) cinq mille euros (EUR 5.000) à la réserve légale (iii) et le montant restant de sept millions quatre cent deux mille neuf cent quarante-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 7.402.945,25) est affecté au compte réserve prime d'émission de la Société, par un apport en nature de cinq créances contre la Société d'un montant total de sept millions quatre cent cinquante sept mille neuf cent quarante-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 7.457.945,25) (les Créances).

La preuve de paiement intégral de l'apport mentionné ci-dessus pour un montant total de sept millions quatre cent cinquante sept mille neuf cent quarante-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 7.457.945,25) résulte d'un certificat de la gérance de la Société émis en date du 30 mars 2009.

Le certificat mentionné ci-dessus, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte et sera enregistré avec celui-ci.

Déclaration

L'Associé Unique déclare par ailleurs et approuve en relation avec les Créances que:

- Il est l'entier propriétaire des Créances;
- Il est le seul titulaire des Créances et possède le pouvoir d'en disposer; et
- Les Créances ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit et ne sont sujettes à aucune saisie.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. "Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 4.200.- (quatre mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: C. BENEDETTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13150. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009061808/242/144.

(090072828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

M. Mutsch et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 95.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009061781/15.

(090072247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Salon NADINE s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 133.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009061123/14.

(090071356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.
